

Université de Reims Champagne-Ardenne

Faculté des Sciences Économiques, Sociales et de Gestion

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION

03 avril 2025

Membres élus présents :

Collège I

DOMIN Jean-Paul (visio), NICOURD Sandrine (visio).

Collège II

CURUTCHET Marie-Pierre (visio), FERY Delphine, ORY Jean-Francis (Doyen de la Faculté).

Collège IV - BIATSS

BOYS Isabelle, LECOQ Cindy, MAUJARIN Jérémy, DUSSEAUX Paul.

Collège étudiant

HANOCQ Emma, BOURGEOIS Laura, BEUTIN Anaël, HUBERT Perrine, CANIVAL Lucie,
BREGEON Evan, DURDON Olivia.

Personnalités extérieures

GERARDIN Annie, VELLY Yann, LAKJAA Karim (visio).

Membres excusés :

ROUX Dominique, DEBREF Romain, GALLOIS Florence, GIORDANO Florent, MONSAINGEON
Baptiste, FRANCCART Maxence, MARCHE Céline.

Membres absents :

LETHIELLEUX Laëtitia, ODOU Philippe, MBENGUE Ababacar, TALBI Lyna, GANE Sydney, ZIZOUN Anass, Verson Quentin, Emmanuelle EBEL-JOST.

Procurations :

GALLOIS Florence donne procuration à DOMIN Jean-Paul.

ROUX Dominique donne procuration à ORY Jean-François.

GIORDANO Florent donne procuration à FERY Delphine.

DEBREF Romain donne procuration à FERY Delphine.

FRANCART Maxence donne procuration à MAUWARIN Jérémy.

MARCHE Céline donne procuration à LECOQ Cindy.

Invités :

DELEURY Anaïs (Assistante de direction)

MARX Julien (Vice-doyen Troyes)

BASTIEN Jérémie (Responsable du département économie)

RETSIN Camille (Responsable du département Gestion)

Ordre du jour du Conseil de gestion du 03 avril 2025 :

Le quorum est atteint avec 23 membres présents ou représentés. **J-F. ORY** rappelle l'ordre du jour :

1. Validation de PV
2. Points d'informations : candidatures en L1 et M1, dossier IAE, retour COMP SESG, internationalisation des formations, services prévisionnels 25/26, recrutements E-C rentrée 2025, etc.
3. Calculatrices autorisées aux examens
4. Critères d'attribution de bourses pour mobilités étudiantes
5. Calendriers des formations 25/26
6. Questions diverses

La séance démarre à 9h35.

1. Approbation du PV de la séance du 19 décembre 2024

M-P. CURUTCHET demande une correction sur la dernière page du procès-verbal, estimant que la formulation actuelle ne reflète pas fidèlement ses propos. Elle reformule donc la phrase.

J-F. ORY procède à la modification et propose de soumettre le procès-verbal ainsi corrigé au vote.

Vote : adopté à l'unanimité.

2. Point d'informations

1. Candidatures en L1 et M1

J-F. ORY partage avec les conseillers le document relatif à la L1 Parcoursup. Il rappelle qu'au cours d'un précédent conseil de gestion, il avait été observé que la part de boursiers était significativement plus élevée en licence SSS. Or, cette tendance ne se reflète pas dans les candidatures actuelles sur Parcoursup. Une analyse plus approfondie sera menée à la rentrée.

Concernant les candidatures, une baisse (très faible) est constatée à Troyes, tandis qu'à Reims, elles enregistrent une hausse de 30 %. À Troyes, cette stabilité demeure préoccupante, car **J-F. ORY** avait déjà souligné les difficultés de recrutement. Cette tendance se confirme, d'autant plus que Reims connaît une augmentation notable. Par ailleurs, la licence SSS reste stable, tandis que la progression des candidatures concerne principalement la licence Économie-Gestion à Reims.

J. MAUUARIN prend la parole pour expliquer qu'avec **I. BOYS**, lorsqu'ils animent les forums, ils insistent sur le fait qu'il est nécessaire d'obtenir une licence pour accéder à un master. Ce message amène donc peut-être certains participants à revoir leur stratégie pour candidater en L1.

J-F. ORY présente le deuxième document relatif à MonMaster et annonce une augmentation de 863 candidatures par rapport à l'année précédente. Toutefois, il précise que la comparaison reste délicate, car les modalités ont évolué sur nos formations : désormais, une voie de candidature commune regroupe la formation initiale et la formation professionnelle (formation continue et alternance).

Au total, les candidatures en master enregistrent une hausse de 10 %, avec 6 204 candidatures en formation initiale et 4 611 en alternance. Seuls deux masters ne sont pas ouverts à l'alternance en M1 :

le master Chargé d'études pour l'environnement et la transition écologique et le master Statistique pour l'évaluation et la prévision.

Enfin, **J-F. ORY** adresse ses encouragements aux collègues chargés d'examiner ces candidatures, soulignant la difficulté de cette tâche dans le délai imparti.

J. BASTIEN revient sur la question du délai d'évaluation des dossiers de candidature et rappelle que, chaque année, la sélection des candidats en master représente un enjeu important. Il souligne que les dossiers n'ont été accessibles que depuis deux jours, alors que les décisions doivent être rendues d'ici le 22 avril pour toutes les formations ouvertes à l'alternance c'est-à-dire la grande majorité des formations. Cette contrainte de temps pose donc un véritable défi pour l'examen des candidatures.

C'est aussi un problème sur la qualité de l'expertise qu'on réalise.

J. MAUWARIN intervient pour préciser que cette situation ne relève pas de la responsabilité de l'URCA, mais résulte du fonctionnement de la plateforme nationale. Il souligne toutefois qu'il appartient à l'URCA de faire remonter cette problématique au niveau national.

J-F ORY explique que le délai d'évaluation des dossiers est successivement réduit par les contraintes nationales, celles de l'URCA, puis celles de la composante. Au final, il ne reste que 20 jours pour examiner les candidatures, incluant deux semaines de vacances, ce qui rend la tâche impossible lorsqu'il y a plus de 1 000 dossiers à traiter dans certains masters.

S. NICOURD propose au conseil de gestion la rédaction d'une motion afin de faire remonter le problème à la présidence. Elle insiste sur le fait que le temps imparti pour traiter les candidatures est insuffisant et qu'il n'est pas acceptable de travailler dans de telles conditions. Elle suggère de demander un délai supplémentaire et demander une modification du calendrier pour l'an prochain. En conséquence, elle propose de soumettre une motion collective.

Motion : Le conseil de gestion réuni ce jour est unanime pour reconnaître qu'il est impossible de procéder à l'expertise des très nombreux dossiers de demande d'entrée en master 1 dans les délais imposés. Nous sommes très attachés à la qualité du travail d'analyse des dossiers, par respect des candidats et dans leur intérêt, mais ces délais (qui de plus nous imposent de travailler pendant les congés) ne nous permettent pas de préserver cette qualité d'étude des dossiers. Nous demandons dès cette année un délai de deux jours supplémentaires dans le retour à la DEVU des résultats. Mais nous demandons surtout un calendrier modifié pour la procédure nationale l'an prochain.

Vote : adopté à l'unanimité.

2. Dossier IAE

J-F. ORY présente le point d'information relatif au dossier IAE. Il indique que l'ensemble des responsables de département sont informés de l'évolution du projet. Les nouvelles sont globalement encourageantes quant au lancement du dossier, d'autant plus que les difficultés politiques rencontrées depuis 2021 semblent enfin en voie de résolution.

Il rappelle qu'en juillet dernier, nous avons soumis notre dossier de d'intention de candidature à IAE France. Le retour reçu était réservé, non en raison de la qualité du dossier ou de notre offre de formation, mais en lien avec un point spécifique : le nombre insuffisant d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion au regard de l'offre globale de formation de l'UFR. Pour IAE France, cela laissait entendre que le faible nombre d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion pouvait compromettre une gouvernance réellement centrée sur les intérêts des formations en gestion. Après de nombreux échanges pour tenter de résoudre cette problématique, la DGESIP nous a suggéré d'envisager un double rattachement des collègues en sciences de gestion de l'IUT, qui seront au nombre de 13 enseignants-chercheurs à la rentrée 2025. Cette solution a été pensée de manière à préserver l'équilibre : d'une part, en ne fragilisant pas les IUT, et d'autre part, en veillant à ne pas mettre en difficulté les collègues de l'UFR SESG qui ne relèvent pas de la section CNU 06.

Dans ce contexte, **J-F. ORY** présente la solution envisagée : proposer un double rattachement. Concrètement, cela permettrait aux collègues de l'IUT qui accepteraient cette proposition d'avoir 49 % de leur service d'enseignement rattaché à l'IUT, et 1 % à l'UFR SESG. Ce rattachement administratif à l'UFR SESG leur permettrait notamment de voter pour le renouvellement du conseil de gestion. Toutefois, afin d'éviter un déséquilibre dans la représentation des disciplines au sein du conseil de gestion, en particulier une surreprésentation des enseignants-chercheurs en gestion au détriment de la sociologie, de l'économie et des autres disciplines, des garanties ont été envisagées. En concertation avec la DAJ, la DRH et la Présidence, il a été proposé que le règlement intérieur de l'UFR, futur IAE, permette un vote en sous-collèges. En s'appuyant sur la composition actuelle du conseil de gestion (14 membres, dont 7 en gestion), l'objectif serait de stabiliser une répartition à 8 enseignants-chercheurs en gestion et 6 issus d'autres sections CNU. Ce chiffre serait inscrit dans le règlement intérieur, afin de garantir, même en cas d'évolution du périmètre disciplinaire liée au projet IAE, une représentation équilibrée des différentes disciplines au sein du conseil de gestion.

3. COMP

J.-F. ORY présente le point d'information relatif au COMP (Contrat d'Objectif Moyen et de Performance). Il rappelle qu'en novembre dernier, le dossier COMP a été présenté en conseil de gestion. La réunion à la présidence s'est tenue le 26 mars en présence de **M. FRANCART, J. MAUJARIN** et **S. ELAZIZ**. Cette rencontre s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Le COMP a reçu un accueil favorable de la part de la Présidence et il est particulièrement apprécié.

4. Internationalisation des formations

J.-F. ORY informe que plusieurs projets sont actuellement en cours. Une réunion prometteuse a récemment eu lieu avec une université de l'est marocain (Oujda), en vue d'un partenariat avec une ENCG (École Nationale de Commerce et de Gestion). Quelques ajustements restent à faire afin que ce partenariat corresponde pleinement à nos attentes. Par ailleurs, un autre projet concerne une collaboration avec une université au Kazakhstan. Deux universités françaises, celles de Lorraine et de Poitiers, y sont déjà impliquées, respectivement dans les domaines de l'économie et du droit. La filière gestion étant encore inexploitée, ces universités nous ont donné leur accord pour y développer notre expertise. Il est également probable que deux étudiants kazakhs rejoignent notre licence 3 bilingue dès la prochaine rentrée.

5. Services prévisionnels

J.-F. ORY indique avoir reçu de nombreuses remarques de la part des collègues de Troyes et de Reims, inquiets de ne pas encore avoir reçu le tableau des services prévisionnels, alors qu'il leur avait été transmis en décembre l'an passé. Il les rassure en précisant que le tableau est actuellement en cours d'élaboration, en collaboration avec **P. DUSSEAUX**, et qu'il sera transmis prochainement. Il rappelle que l'envoi anticipé de l'année dernière s'expliquait par le contexte de la nouvelle accréditation. Il précise également qu'un point a été fait sur les besoins en ATER : il dispose désormais d'une première estimation des charges d'enseignement assurées par les titulaires, ajustées des décharges déjà connues (CRCT ou autres). La répartition par discipline permet désormais d'identifier les besoins les plus importants en renforts, notamment pour les recrutements d'ATER. Enfin, **J.-F. ORY** signale que les perspectives de recrutement d'ATER à l'URCA restent faibles, compte tenu de la situation budgétaire, ce qui pourrait compliquer les choses. En revanche, il est plutôt optimiste quant à la possibilité de compenser davantage que l'an passé grâce à des recrutements sur ressources propres.

6. Recrutement enseignants enseignants-chercheurs

J-F. ORY informe que, comme prévu, deux enseignants-chercheurs vont être recrutés : l'un en gestion et l'autre en marketing, ce dernier venant remplacer **Y. GICQUEL**. Il rappelle que l'année a été particulièrement difficile pour les collègues en marketing, qui ont dû assurer les enseignements sans soutien d'ATER. En effet, bien qu'un recrutement ait été envisagé durant l'été, celui-ci s'est révélé infructueux en septembre, faute de candidatures satisfaisantes. Par ailleurs, un maître de conférences va être recruté en gestion et ressources humaines. Cette discipline comptait deux ATER cette année, ce qui justifie pleinement le renfort d'un titulaire. Ce poste a pu être ouvert grâce à la transformation de deux postes de MAST en un poste d'enseignant-chercheur. Le poste de professeur des universités en entrepreneuriat, prévu lors de la dernière campagne d'emploi, reste non pourvu. En raison d'un dysfonctionnement au niveau des ressources humaines, ce poste n'avait pas pu être intégré à la campagne synchronisée et avait été publié en procédure « au fil de l'eau ». Malheureusement, le recrutement lancé en janvier s'est avéré infructueux. Par ailleurs, le ministère a depuis bloqué, au niveau national, tous les postes de PU contingentés, normalement pourvus par l'agrégation du supérieur. À ce jour, il n'est donc pas certain que nous pourrions procéder au recrutement sur ce poste.

Avant de devoir partir pour une cérémonie de remise de diplômes, **Y. VELLY** souhaite prendre la parole. Il rappelle qu'il a, depuis plusieurs années, l'honneur de représenter la Ville de Reims au sein du conseil de gestion. Il tient à saluer la solidité de l'équipe en place et à féliciter l'engagement constant de l'UFR SESG. Il souligne l'attachement de l'UFR à l'ADN universitaire, à la pluridisciplinarité et aux valeurs fondamentales de l'université, tout en saluant sa capacité à s'ouvrir à de nouvelles voies d'innovation et de développement.

J-F. ORY remercie **Y. VELLY** d'avoir fait le déplacement pour participer au conseil de gestion.

J-F. ORY aborde le dernier point d'information, relatif au retour de **P. MASSON**, chef des services administratifs, après un arrêt de travail de deux mois et demi. Durant son absence, l'ensemble de sa charge a été assurée par **A. DELEURY** et **J-F. ORY**. Il adresse ses sincères remerciements à **A. DELEURY** pour la qualité du travail accompli, en précisant que l'assistante de direction a temporairement assumé des fonctions de CSA. Il tient également à remercier chaleureusement les chefs de service **M. FRANCART** et **J. MAUJARIN** pour leur engagement pendant cette période, mais aussi au-delà, notamment face aux absences qu'ils ont

dû gérer dans leurs équipes respectives. Il souligne l'importance des efforts déployés pour assurer le bon fonctionnement des services dans un contexte particulièrement contraint.

A. BEUTIN remercie l'UFR SESG, en particulier l'équipe de la scolarité, qui fait preuve d'un grand professionnalisme malgré les absences. Il souligne que les étudiants sont conscients des difficultés rencontrées : s'ils savent exprimer leur mécontentement lorsque quelque chose ne fonctionne pas, ils savent aussi reconnaître et saluer les choses quand elles se passent bien.

3. Calculatrices autorisées aux examens

J-F. ORY aborde la question des calculatrices autorisées lors des examens. Il rappelle que, sauf indication contraire précisée sur un sujet, seuls trois modèles de calculatrices, ainsi que leurs déclinaisons, sont autorisés. Il présente la liste des modèles concernés, incluant désormais un nouveau modèle : la CASIO Graph Light sans mémoire. Il propose d'intégrer officiellement ce modèle à la liste autorisée et soumet cette modification au vote du conseil.

Vote : adopté à l'unanimité

4. Critères d'attribution de bourses pour mobilités étudiantes

J-F. ORY rappelle aux conseillers qu'il s'agit d'un point inscrit dans notre COMP, présenté au mois de novembre dernier, dans les volets "internationalisation" et "vie étudiante". Ce projet figurait dans l'Agenda 2025 et a depuis été mûrement réfléchi et travaillé par **D. FERY**.

Il précise que plusieurs réunions ont eu lieu avec la DREDI, au cours desquelles divers éléments ont été budgétés et analysés. Aujourd'hui, en collaboration avec **D. FERY**, il présente un document de proposition relatif aux bourses de mobilité étudiante.

D. FERY prend la parole pour revenir sur l'origine de la réflexion. Elle cite l'exemple **d'E. BRIGEON**, parti en mobilité avec le soutien de bourses ERASMUS, et explique qu'elle pensait, de manière assez naïve, que tous les étudiants en mobilité bénéficiaient d'un accompagnement financier. Or, elle a découvert que ce n'était pas toujours le cas.

Par exemple, une étudiante partie en L2 en Corée du Sud n'a pas pu bénéficier de la bourse de la région Grand Est, celle-ci n'étant accessible qu'à partir de la L3.

Face à ce constat, et en accord avec **J-F. ORY**, il a été décidé de mettre en place un dispositif permettant de soutenir l'ensemble des étudiants partant en mobilité, quel que soit leur niveau d'études ou leur destination.

J-F. ORY présente le document détaillant la proposition de bourse destinée aux étudiants en mobilité d'études (à l'exclusion des stages à l'étranger, exclus du dispositif). Chaque étudiant bénéficierait d'une bourse fixe de 250 €, à laquelle pourraient s'ajouter les compléments suivants :

- 100€ pour une mobilité hors Europe (car dans ce cas, absence de bourse Erasmus +)
- 100€ pour une mobilité d'un étudiant de L2 (car dans ce cas, absence de bourse Région)
- 150€ pour une « mobilité durable », c'est-à-dire un déplacement réalisé en train, en covoiturage (type BlaBlaCar), bus.

J-F. ORY précise que le versement de la bourse UFR SESG serait effectué avant le départ, sur présentation du titre de transport pour le voyage aller.

Le montant annuel budgété dans le COMP est de 10 000€. Si un tel dispositif avait été appliqué aux 25 mobilités 2024/25, le montant total des bourses délivrées aurait été de 9000€ environ.

En contrepartie, chaque bénéficiaire de la bourse s'engagerait à réaliser une courte vidéo de valorisation de sa mobilité, dont le format reste à définir, sur le modèle des productions du CMQ Bioéco.

J-F. ORY rassure les conseillers en précisant que la réalisation de la vidéo ne sera en aucun cas obligatoire, et que les étudiants percevront la bourse qu'ils aient ou non réalisé cette vidéo.

E. BREGEON juge l'idée intéressante, mais suggère de laisser aux étudiants la liberté de choisir s'ils souhaitent ou non réaliser cette vidéo pendant leur mobilité. Ce pourrait être une vidéo très courte avec un montage photo de l'expérience de la mobilité.

F. GIORDANO par l'intermédiaire de **D. FERY**, se déclare opposé à la réalisation de vidéos par les étudiants partant en Erasmus et réaffirme qu'il ne faut en aucun cas rendre cette démarche obligatoire.

J-F. ORY propose de modifier la phrase concernant la réalisation de la vidéo « En contrepartie, chaque bénéficiaire sera invité à réaliser une courte vidéo de valorisation de sa mobilité, dont le format reste à définir ».

J-F. ORY propose de passer au vote sur la proposition des critères d'attribution de bourses pour les mobilités étudiantes.

Vote : 1 contre, tous les autres votes favorables

5. Calendriers des formations 25/26

J. MAUUARIN prend la parole et explique que l'élaboration des calendriers a été plus simple cette année, contrairement à l'an dernier, marqué par la mise en place de la nouvelle accréditation. La plupart des modèles de calendriers utilisés l'année précédente ont été reconduits pour cette année. Il rappelle toutefois que l'obligation de respecter un minimum de 400 heures par année demeure une contrainte forte.

J-F. ORY remercie **J. MAUUARIN** et **I. BOYS** pour avoir vérifié l'ensemble des calendriers, ce qui lui permet d'avoir une totale confiance dans les propositions soumises.

Il précise toutefois que certains calendriers de masters sont encore manquants. Comme chaque année, ceux du master MBFA (pour les deux parcours) seront finalisés un peu plus tard, en collaboration avec la DIFCAM.

Par ailleurs, le calendrier du Master 1 SD sera présenté lors du prochain conseil de gestion.

J-F. ORY présente la proposition de calendriers des licences avec les conseillers. Il précise qu'il s'agit d'une version provisoire, susceptible d'évoluer, car les dates d'examens des LAS (1, 2, 3) ne sont pas encore confirmées.

Ces dates dépendent d'un calendrier national de remontée des résultats, auquel les composantes santé sont elles-mêmes soumises. Une fois cette échéance nationale fixée, les composantes santé pourront établir leurs propres dates d'examens LAS, ce qui permettra ensuite de finaliser les calendriers d'examens de notre composante. Il précise avoir élaboré le calendrier en collaboration avec **M. FRANCART** et explique les contraintes fortes qui ne permettent pas d'ajouter de semaines de cours.

Vote des calendriers, sous réserve de modifications éventuelles, notamment concernant les licences :

1 abstention, le reste favorable.

6. Questions diverses

D. FERY soulève une question diverse concernant les absences en TD :

« Un étudiant est actuellement considéré comme défaillant à partir de la troisième absence injustifiée. Cela pose problème pour certains cours, comme les TD d'anglais en L3 MO, qui ne totalisent que 10 heures, réparties sur cinq séances de deux heures. Dans ce cas, trois absences correspondent à une grande partie du volume horaire. Ne pourrait-on pas envisager de définir la défaillance en fonction d'un pourcentage de présence plutôt qu'un nombre fixe d'absences ? »

J-F. ORY répond que, pour le moment, cela n'est pas possible car cette règle a été votée en CFVU. Toutefois, il suggère d'en discuter avec le vice-président étudiant, membre du conseil de gestion, afin d'envisager une éventuelle évolution du dispositif et lui-même va essayer d'en parler avec la vice-présidente formation.

J. MARX prend la parole et souligne que, dans le guide de l'étudiant, il est indiqué que « l'enseignant peut prendre en considération la présence en cours dans sa notation ». Cela laisse entendre que cette prise en compte doit rester mesurée, mais il insiste sur la nécessité que cette règle soit clairement communiquée aux étudiants dès le premier TD.

Séance levée à 12h10.